

Une réalisation suisse à La Neuveville?

Autor(en): **J.-Cl.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **31 (1960)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 12 Décembre 1960

SOMMAIRE

Une réalisation suisse à La Neuveville ? — L'aide tutélaire à la jeunesse
La psychiatrie de l'enfant — Au Parc jurassien de la Combe-Grède — Forêts protectrices
Service postal — Chronique économique

Une réalisation suisse à La Neuveville ?

Qu'advient-il de l'ancienne propriété Rollier, située sur les bords enchanteurs du lac de Biemme à La Neuveville et dont l'Etat a fait récemment l'acquisition ?

On sait que, en haut lieu, deux projets sont actuellement à l'examen : y établir le Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles de Loveresse ou y créer un Centre suisse de sport et d'éducation pour invalides.

Etudiant récemment le problème, la Commission sociale de l'ADIJ, que préside M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des œuvres sociales, a donné, à l'unanimité, la préférence à la création d'un Centre de sport et d'éducation pour invalides.

Certes, lors d'un tour d'horizon aussi large qu'objectif, elle s'est penchée avec bienveillance sur la situation particulière du Foyer de

Cliché ADIJ No 464



La magnifique maison de maître de la propriété Rollier

Loveresse. Et, si elle a reconnu que, pour des considérations régionales, on ne verrait pas d'un bon œil dans le district de Moutier l'émigration de ce Foyer, elle a admis qu'il fallait étudier avec soin le lieu de sa reconstruction.

Toutefois, après examen de la requête présentée par le Siège romand de l'Association suisse des invalides, elle a estimé qu'on ne devait pas manquer l'occasion d'attirer dans le Jura le vaste complexe de bâtiments envisagé sur le petit plateau neuvevillois où la propriété Rollier domine le lac et où elle possède sa propre plage.

Outre le bâtiment central (notre photo) qui pourrait rester tel qu'il est et servir de maison de base, comprenant des salons pour adultes et, au premier étage et dans les ailes, des chambres pour les handicapés venant en vacances et suivant en même temps une période d'entraînement sportif, on projette de construire par étapes :

- a) Un bâtiment d'internat pour un minimum de cinquante élèves avec classes attenantes ;*
- b) Un bâtiment pour invalides adultes désireux de suivre un cours initial de gymnastique ou de se soumettre à un entraînement d'assez longue durée ;*
- c) Un bâtiment pour l'économat et la direction, et des pavillons pour le personnel ;*
- d) Un pavillon pour les parents des enfants désireux de passer une semaine ou deux près d'eux ;*
- e) Deux halles de gymnastique ;*
- f) Des places de jeu ;*
- g) La plage à laquelle même les handicapés moteurs devraient pouvoir accéder par un sous-voie. On sait en effet le rôle que la nage et l'aviron jouent dans l'amélioration de ce genre d'invalidité ;*
- h) A l'orée du bois, au pied de la montagne, un solarium pour des cures régulières.*

La grande ferme actuelle permettrait un ravitaillement de premier ordre.

On le sait, l'évolution de notre économie rend plus que jamais nécessaire, à l'heure actuelle, l'emploi de toutes les forces vives du pays. Si le Jura, dès lors, pouvait contribuer à mieux utiliser celles que représentent incontestablement les milliers d'invalides qui existent chez nous, il ne pourrait que s'en honorer.

La réalisation de ce Centre, qui nécessiterait un capital très important (sans doute, pourrait-on prélever sur les fonds prévus à cet effet par la Loi concernant l'assurance-invalidité une partie des capitaux de base et l'argent nécessaire au fonctionnement du Centre, alors que les cantons intéressés pourraient passer un concordat avec l'Etat de Berne et qu'on parviendrait à trouver des fonds privés) constituerait un témoignage vivant du sens chrétien que nous avons, dans notre pays, de la dignité de l'homme.

Tel est, du moins, l'avis du Siège romand de l'Association suisse des invalides. Et l'on peut difficilement le combattre...

J.-Cl. D.